

Modalités de participation

Assemblée générale du jeudi 22 avril 2021,
à huis clos



À la suite des annonces gouvernementales et afin de protéger l'ensemble des actionnaires, des participants et des organisateurs, il a été décidé que l'Assemblée générale des actionnaires de **MERCIALYS** se tiendra exceptionnellement à huis clos.

Ainsi, les présentes modalités de participation annulent et remplacent celles contenues dans la brochure de convocation qui prévoyait une Assemblée avec la présence physique de ses actionnaires ou des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Comment participer à l'Assemblée générale ?

Modalités particulières dans le contexte de la tenue de l'Assemblée générale à huis clos

Retransmission en direct de l'Assemblée et rediffusion en différé

L'intégralité de l'Assemblée sera retransmise en direct, en français, via un *webcast* audio.

Le lien pour y accéder sera communiqué sur le site Internet de la Société www.mercialys.fr, à la rubrique *Investisseurs / Actionnaires / Assemblées générales / Assemblée générale du 22 avril 2021*.

Une rediffusion en différé de l'Assemblée sera également mise en ligne.

Questions à poser en amont de l'Assemblée

Il ne sera pas possible de poser des questions au sens usuel du terme au cours de l'Assemblée générale.

Néanmoins, les actionnaires qui le désirent peuvent adresser des questions écrites au Conseil d'administration dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (*cf. page 6*).

Conditions pour pouvoir participer

Le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger, **au plus tard le mardi 20 avril 2021**, à zéro heure CET (*article R.22-10-28 du Code de commerce*).

Vos actions sont au nominatif (pur ou administré) :

Cette inscription en compte des titres s'effectue dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par BNP Paribas Securities Services.

Vos actions sont au porteur :

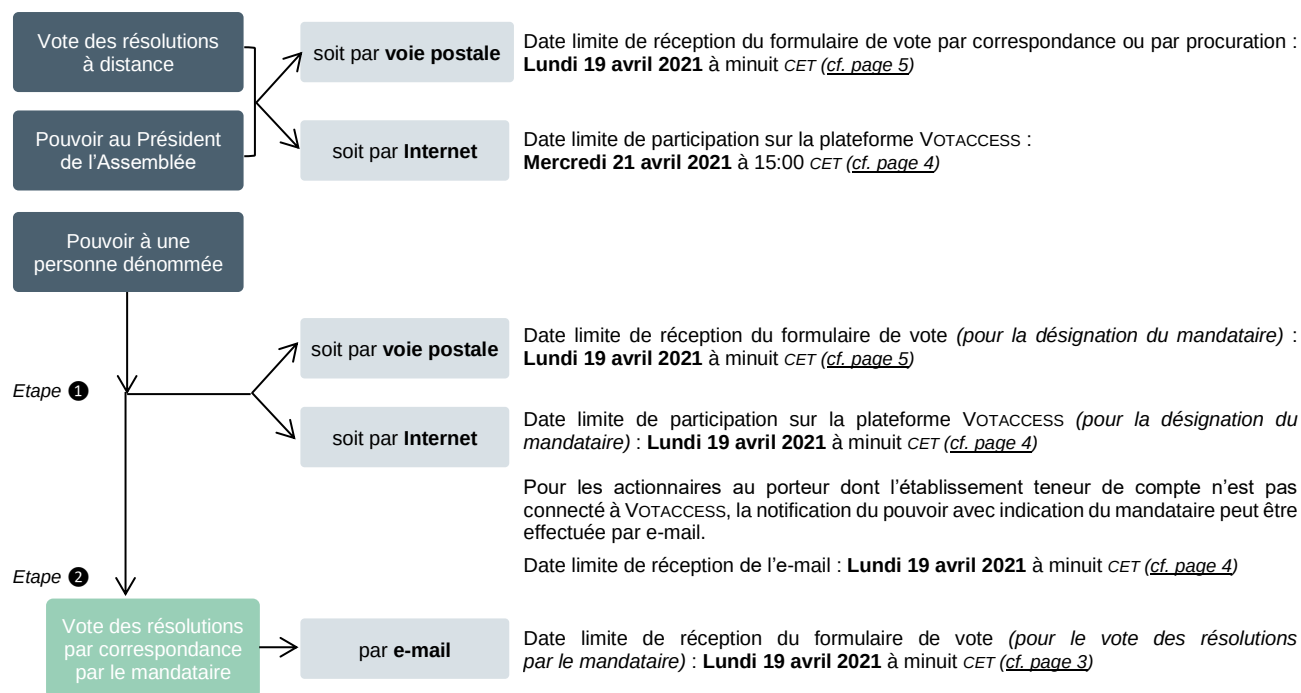
Cette inscription en compte des titres s'effectue dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. À cet effet, une attestation de participation doit être délivrée par ce dernier.

Exprimer son choix de participation à l'Assemblée

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle (épidémie de Covid-19) et conformément aux dispositions législatives et réglementaires, l'Assemblée générale du 22 avril 2021 se tiendra à huis clos. Par conséquent, il ne sera pas possible :

- d'assister physiquement à l'Assemblée (*il ne sera donc pas délivré de cartes d'admission*) ; ni
- de voter le jour de l'Assemblée (*vote des résolutions exclusivement à distance à exprimer avant l'Assemblée générale*).

Pour participer et exercer son droit de vote, l'actionnaire dispose des modes de participations suivants :



Pouvoir à une personne dénommée (physique ou morale, actionnaire ou non)

Conformément à l'article 6 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, prorogé par le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, portant adaptation des règles de réunion et de délibérations des Assemblées en raison de l'épidémie de Covid-19 :

- pour être prises en compte, les désignations de mandataires doivent être reçues par BNP Paribas Securities Services au plus tard le 4^e jour précédant la date de l'Assemblée générale, soit **au plus tard le lundi 19 avril 2021**, à minuit CET ;
- votre mandataire doit adresser ses instructions pour l'exercice du mandat dont il dispose, par e-mail à BNP Paribas Securities Services, à l'adresse suivante paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com, au plus tard le 4^e jour précédant la date de l'Assemblée, soit **au plus tard le lundi 19 avril 2021**, à minuit CET.

Cet e-mail doit contenir obligatoirement :

- une copie numérisée du formulaire de vote par correspondance complété du vote des résolutions, daté et signé ;
- les nom, prénom et adresse du mandant (*actionnaire ayant donné pouvoir*) ;
- le n° de CCN (*si actionnaire au nominatif*) ou les références bancaires du compte titres (*si actionnaire au porteur*) du mandant ;
- les nom, prénom et adresse du mandataire ;
- une copie de la carte d'identité du mandataire ; et
- le cas échéant, un pouvoir de représentation de la personne morale que le mandataire représente.

Le formulaire de vote par correspondance est téléchargeable sur le site de la Société www.mercialys.fr, à la rubrique *Investisseurs / Actionnaires / Assemblées générales / Assemblée générale du 22 avril 2021*.

Changement d'instructions

Conformément à l'article 7 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, prorogé par le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, portant adaptation des règles de réunion et de délibérations des Assemblées en raison de l'épidémie de Covid-19, un actionnaire qui a déjà transmis ses instructions de participation à l'Assemblée peut revenir sur sa décision et choisir un autre mode de participation à l'Assemblée sous réserve que son instruction en ce sens parvienne par courrier électronique à BNP Paribas Securities Services au plus tard la veille de l'Assemblée, soit **au plus tard le mercredi 21 avril 2021**, à 15:00 CET (*hors désignation d'un nouveau mandataire*).

Les précédentes instructions reçues sont alors révoquées.

Vos actions sont au nominatif (pur ou administré) :

Vous devez adresser un e-mail à BNP Paribas Securities Services, à l'adresse suivante :

paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com.

Cet e-mail doit contenir obligatoirement :

- le formulaire de vote par correspondance complété de votre nouveau choix, daté et signé ;
- vos nom, prénom et adresse ;
- votre n° de CCN (*compte courant nominatif*).

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration est joint à la brochure de convocation. Il est également téléchargeable sur le site de la Société www.mercialys.fr, à la rubrique *Investisseurs / Actionnaires / Assemblées générales / Assemblée générale du 22 avril 2021*.

Vos actions sont au porteur :

Votre établissement teneur de compte doit adresser un e-mail à BNP Paribas Securities Services à l'adresse suivante :

paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com.

Cet e-mail doit contenir obligatoirement :

- le formulaire de vote par correspondance complété de votre nouveau choix, daté et signé par vos soins ;
- vos nom, prénom et adresse ;
- les références bancaires de votre compte titres ;
- l'attestation de participation délivrée par votre établissement teneur de compte.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration est téléchargeable sur le site de la Société www.mercialys.fr, à la rubrique *Investisseurs / Actionnaires / Assemblées générales / Assemblée générale du 22 avril 2021*.

En cas de cession par l'actionnaire de tout ou partie de ses actions avant l'Assemblée, après avoir exprimé son choix de participation

Si la cession intervient avant le 2^e jour ouvré précédant l'Assemblée, soit avant le 20 avril 2021, à zéro heure CET :

La Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, les instructions de participation transmises par l'actionnaire pour exercer son droit de vote.

À cette fin, l'intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier doit notifier le transfert de propriété à la Société ou à son mandataire et lui transmettre les informations nécessaires.

Si la cession intervient après le 2^e jour ouvré précédant l'Assemblée, soit après le 20 avril 2021, à zéro heure CET :

Le transfert de propriété, quel que soit le moyen utilisé, n'a pas à être notifié par l'intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier ou pris en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Ainsi, l'actionnaire ayant déjà exprimé son mode de participation peut participer à l'Assemblée générale selon les modalités qu'il avait choisies.

Transmission des instructions par Internet

La plateforme VOTACCESS, accessible à compter du vendredi 2 avril 2021, vous permet d'exprimer, en toute sécurité, votre choix de participation à l'Assemblée.



Dates limites de participation via VOTACCESS :

- Pour « VOTER SUR LES RÉOLUTIONS » : jusqu'à la veille de l'Assemblée, soit **jusqu'au mercredi 21 avril 2021**, à 15:00 CET ;
- Pour « DONNER POUVOIR AU PRÉSIDENT » : jusqu'à la veille de l'Assemblée, soit **jusqu'au mercredi 21 avril 2021**, à 15:00 CET ;
- Pour « DONNER POUVOIR À UN TIERS » : jusqu'au 4^e jour précédant la date de l'Assemblée, soit **jusqu'au lundi 19 avril 2021**, à minuit CET.

Attention :

- En cas de « POUVOIR À UN TIERS », pour connaître les modalités obligatoires à suivre par votre mandataire, il convient de vous reporter à « POUVOIR À UNE PERSONNE DÉNOMMÉE » [page 3](#) ;
- Tout pouvoir est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

Vos actions sont au nominatif pur ou administré :

- 1 Connectez-vous au site : <https://planetshares.bnpparibas.com>
- Vos actions sont au nominatif pur : saisissez vos codes de connexion habituels ainsi que votre mot de passe qui vous permettent déjà de consulter votre compte nominatif ;
- Vos actions sont au nominatif administré : utilisez votre identifiant indiqué en haut à droite de votre formulaire de vote papier joint à la brochure de convocation.

Si vous ne disposez pas de votre mot de passe (1^{re} connexion ou mot de passe oublié), vous devez suivre les instructions affichées sur l'écran qui vous permettront d'en obtenir un en retour.

- 2 Sur la page d'accueil de PLANETSHARES, cliquer sur « Participer au vote » ; vous serez redirigé vers VOTACCESS.

Assistance téléphonique : 01.40.14.31.00 (appel non-surtaxé),
du lundi au vendredi, de 8:45 à 18:00

Vos actions sont au porteur :

Seuls les actionnaires au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système VOTACCESS et leur propose ce service pour cette Assemblée pourront y avoir accès.

L'établissement teneur de compte est connecté à VOTACCESS :

Vous devez vous connecter au portail Internet de l'établissement chargé de la gestion de votre compte, avec vos codes d'accès habituels, puis cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions Mercialis pour accéder à VOTACCESS et transmettre vos instructions.

L'accès à la plateforme VOTACCESS par le portail Internet de l'établissement teneur de compte de l'actionnaire pouvant être soumis à des conditions d'utilisation particulières définies par cet établissement, les actionnaires au porteur intéressés par ce service sont invités à se rapprocher de leur teneur de compte afin de prendre connaissance de ces conditions d'utilisation.

L'établissement teneur de compte n'est pas connecté à VOTACCESS :

Il est toutefois possible d'effectuer par courrier électronique la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire (article R.22-10-24 du Code de commerce).

Votre intermédiaire financier doit envoyer un e-mail à l'adresse suivante paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com, au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le **mercredi 21 avril 2021**, à 15:00 CET.

Cet e-mail doit contenir obligatoirement les informations suivantes :

- le nom de la Société (Mercialis) ;
- la date de l'Assemblée (22 avril 2021) ;
- les nom, prénom, adresse et références bancaires du compte titres du mandant ;
- les nom, prénom et adresse du mandataire ;
- l'attestation de participation.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte ou traitée.

Transmission des instructions par voie postale

Vos actions sont au nominatif (pur ou administré) :

Vous devez formuler votre choix sur le **formulaire de vote** par correspondance ou par procuration joint à la brochure de convocation.

Celui-ci, dûment complété, daté et signé doit être retourné à BNP Paribas Securities Services, à l'aide de l'enveloppe réponse.

Vos actions sont au porteur :

Vous devez formuler votre choix sur le **formulaire de vote** par correspondance ou par procuration.

Celui-ci, dûment complété, daté et signé doit être transmis à votre établissement teneur de compte dès que possible, afin que celui-ci puisse faire parvenir le formulaire à BNP Paribas Securities Services, accompagné de l'attestation de participation délivrée par ses soins.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration est mis à disposition sur le site de la Société www.mercialys.fr, à la rubrique Investisseurs / Actionnaires / Assemblées générales / Assemblée générale du 22 avril 2021.

Date limite de réception du formulaire de vote par correspondance ou par procuration, par voie postale :

Quel que soit votre choix (*vote par correspondance, pouvoir au Président ou pouvoir à une personne de votre choix*), le formulaire de vote doit parvenir à BNP Paribas Securities Services - CTO, Service Assemblées - Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère - 93761 PANTIN Cedex, **au plus tard le lundi 19 avril 2021, à minuit CET**.

Comment remplir le formulaire ?

Actionnaire au nominatif
Retrouver ici vos code d'accès PLANETSHARES

L'Assemblée se tenant à huis clos, ce choix n'est pas possible

Voter les résolutions par correspondance
noircir ici et suivre les instructions

Donner pouvoir au Président de l'Assemblée
noircir ici

Se faire représenter par un tiers à l'Assemblée
noircir ici et inscrire les coordonnées de votre mandataire

Dater et signer ici
quel que soit votre choix

Inscrire ici, ou vérifier s'ils sont déjà renseignés, vos nom, prénom et adresse

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des Instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to Instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ci-dessous ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this, date and sign at the bottom of the form

JE DÉCIDE D'ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE
I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDERS MEETING

MERCIALYS
SA au capital de 92 049 169,00 €
Siège social : 16-18, rue du Quatre-Septembre
75002 PARIS
424 064 707 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
Convoquée le jeudi 22 avril 2021 à 10h30
à huis clos
ORDINARY AND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING
To be held on Thursday, April 22nd, 2021 at 10:30 a.m.
in behind closed doors

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY
Identifiant - Account
Nominatif / Registered
Nombre d'actions / Number of shares
Ponleur / Bearer
Nombre de voix - Number of voting rights

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
Ci, au verso (2) - See reverse (2)
Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou le Gérant, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci l'une des cases "Non" ou "Abstention". / I vote YES at all the resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this, for which I vote No or Abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés, je vote, en noircissant la case correspondante, mon choix. Or the resolutions not approved, I cast my vote by shading the box of my choice.

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Ci, au verso (3)
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR À : Ci, au verso (4) pour me représenter à l'Assemblée / I HEREBY APPOINT: See reverse (4) to represent me at the above mentioned Meeting
M. Mlle ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
Adresse / Address

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.
CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Non, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné) / Suriname, first name, address of the shareholder (Changes regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (7)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles sont présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante.
If amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box.

Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale. / I appoint the Chairman of the general meeting.
Je m'abstiens. / I abstain from voting.
Je donne procuration (cf. au verso verso (4) à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom.
I appoint (see reverse (4) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.

Pour être prise en considération, votre formulaire doit parvenir au plus tard :
To be considered, the completed form must be received no later than:
sur (France métropolitaine) et en communication 19 avril 2021 / April 19th, 2021
sur (France métropolitaine) et en communication 19 avril 2021 / April 19th, 2021

à la banque / to the bank
à la société / to the company

* Si le formulaire est rempli, daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (case d'abstention) / vide par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à un tiers, le vote sera automatiquement attribué au Président de l'Assemblée générale.
If the form is returned dated and signed but no choice is checked (abstention case) / power by proxy / power to the President / power to a third party, the vote will be automatically attributed to the Chairman of the General Meeting.

Attention :

- En cas de « POUVOIR À UN TIERS », pour connaître les modalités obligatoires à suivre par votre mandataire, il convient de vous reporter à « POUVOIR À UNE PERSONNE DÉNOMMÉE » [page 3](#) ;
- Tout pouvoir est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire ;
- Pour toute procuration sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions (art. L.225-106, III, al. 5 du Code de commerce) ;
- Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché, cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'Assemblée.

Demande d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour et questions écrites

Demande d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour (article L.225-105 du Code de commerce) :

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la fraction du capital prévue par les dispositions légales et réglementaires applicables, peuvent requérir l'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolution dans les conditions prévues aux articles R.225-71, R.225-73 et R.22-10-22 du Code de commerce.

La demande motivée d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour doit parvenir au siège social de la Société au plus tard le 25^e jour calendaire qui précède la date de l'Assemblée sans pouvoir être adressée plus de 20 jours calendaires après la publication de l'avis de réunion au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires :

- par e-mail à l'adresse suivante : finance@mercialys.com ; ou
- par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'attention du Président du Conseil d'administration, à l'adresse suivante : Mercialys – 16-18 rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris, France.

La demande doit être accompagnée :

- du ou des points à mettre à l'ordre du jour ainsi qu'un bref exposé des motifs ; ou
- du texte du ou des projets de résolution, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs et, le cas échéant, des renseignements prévus à l'article R.225-71, alinéa 9 du Code de commerce ; et
- d'une attestation d'inscription en compte, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par BNP Paribas Securities Services, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion du compte titres, qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R.225-71 du Code de commerce.

L'examen du point ou de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes comptes au 2^e jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure CET, soit le **mardi 20 avril 2021** à zéro heure CET.

Questions écrites au Conseil d'administration (article R.225-84 du Code de commerce) :

Tout actionnaire a la faculté de poser des questions écrites au Conseil d'administration de la Société.

Les questions écrites sont recevables à compter de la date à laquelle les documents soumis à l'Assemblée générale sont publiés sur le site de la Société, soit au plus tard le jeudi 1^{er} avril 2021, et doivent être réceptionnées au plus tard avant la fin du 2nd jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, soit le mardi 20 avril 2021 (*ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020*).

Ces questions doivent être adressées :

- par e-mail à l'adresse suivante : finance@mercialys.com ; ou
- par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'attention du Président du Conseil d'administration, à l'adresse suivante : Mercialys – 16-18 rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris, France.

Pour être prises en compte, elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par BNP Paribas Securities Services, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion du compte titres.

Une réponse commune pourra être apportée aux questions qui présentent le même contenu ou qui portent sur le même objet.

Le Conseil d'administration est tenu de vous répondre au cours de l'Assemblée. Toutefois, la réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site de la Société www.mercialys.fr dans la rubrique consacrée aux questions-réponses.

L'ensemble des questions écrites et des réponses qui y seront apportées seront publiées sur le site Internet de la Société www.mercialys.fr, à la rubrique *Investisseurs / Actionnaires / Assemblées générales / Assemblée générale du 22 avril 2021 (au plus tard avant la fin du 5^e jour ouvré à compter de la date de l'Assemblée)*.